



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-DENIS-EN-VAL**

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce rapport de présentation a pour objet de présenter de façon synthétique les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux du budget.

Le débat d'orientation budgétaire, tenu le 13 mars 2023, a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2023 du CCAS de Saint Denis-en-Val est construit.

Ce rapport aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2023, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.

PARTIE 1 : EQUILIBRE BUDGETAIRE

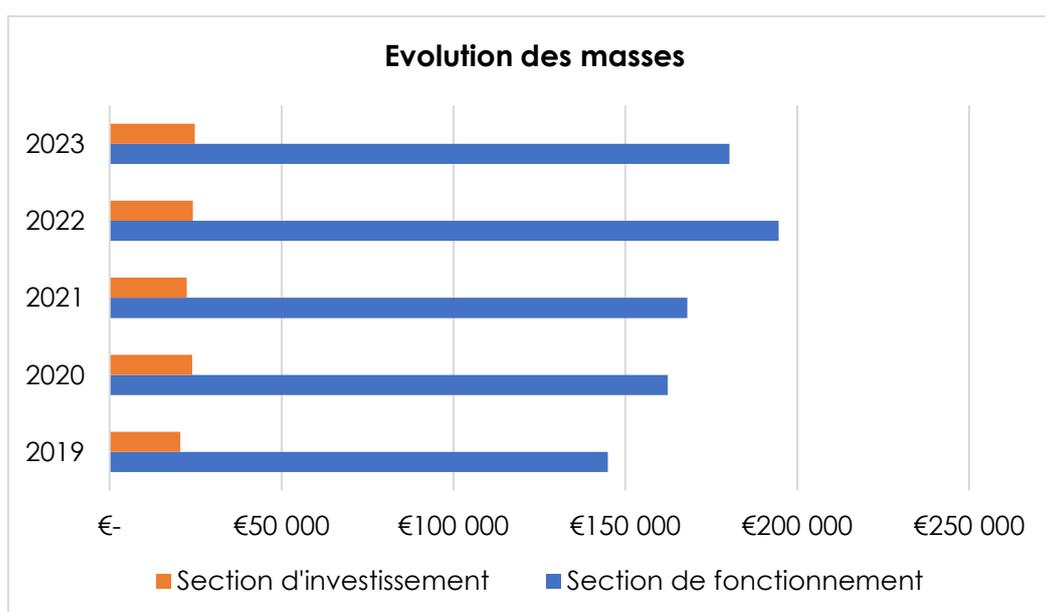
I. EQUILIBRE ET EVOLUTION DES MASSES

Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 180 287 €, en baisse de 7,37 % par rapport à 2022. En investissement, le budget s'équilibre à 24 750 €, en hausse de 2,21 % par rapport à l'exercice précédent.

	BP 2022	BP 2023	Evolution 2022/2023
Section de fonctionnement	194 634,00 €	180 287,00 €	-7,37%
Section d'investissement	24 216,00 €	24 750,00 €	2,21%

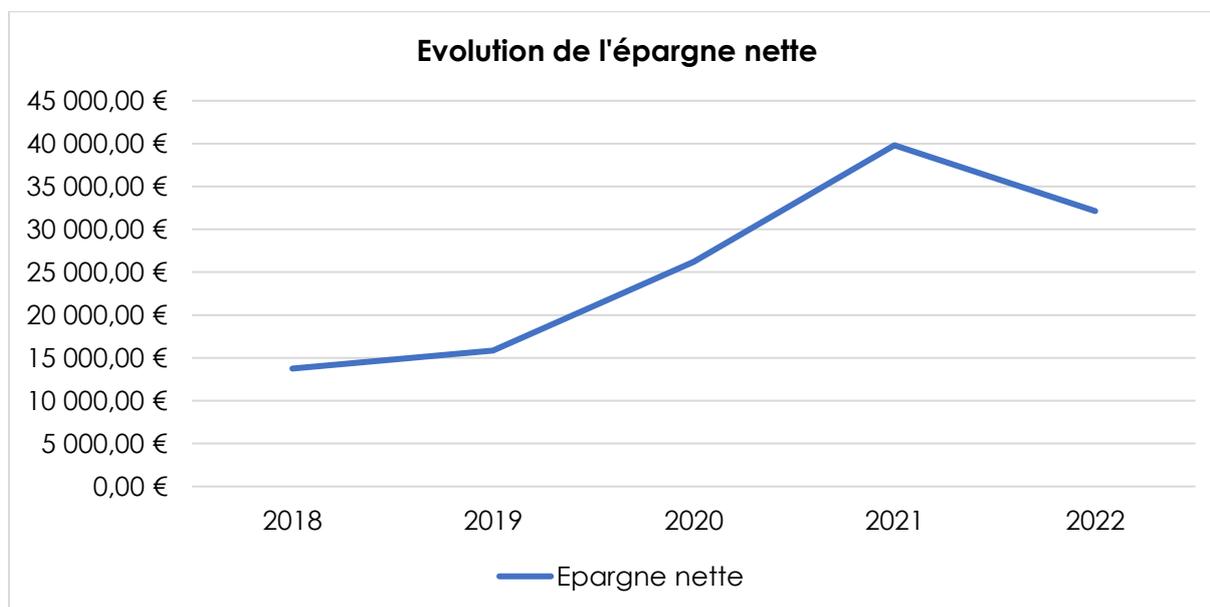
Le budget est composé d'opérations réelles (réel encaissement et décaissement de flux financiers) et d'opérations d'ordre (simples mouvements financiers au sein du budget). Le montant total du budget 2023 se décompose de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	179 520,00 €	148 699,44 €	24 407,00 €	394,86 €
Opérations d'ordre	767,00 €	31 587,56 €	343,00 €	24 355,14 €
TOTAL	180 287,00 €	180 287,00 €	24 750,00 €	24 750,00 €



II. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	CA 2022	BP 2023
Produits de fonctionnement courant	186 908,05 €	179 944,00 €
Charges de fonctionnement courant	159 379,69 €	177 225,00 €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	27 528,36 €	2 719,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	4 607,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €
ÉPARGNE DE GESTION	32 135,36 €	2 219,00 €
Intérêts de la dette	0,00 €	0,00 €
ÉPARGNE BRUTE	32 135,36 €	2 219,00 €
Capital de la dette	0,00 €	0,00 €
ÉPARGNE NETTE	32 135,36 €	2 219,00 €



PARTIE 2 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 194 634 € en dépenses et en recettes.

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 179 520 €, soit 7,18 % de moins qu'au budget primitif 2022.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution 2022/2023
011 - Charges à caractère général	159 830,00 €	154 875,00 €	-3,10%
012 - Charges de personnel	13 000,00 €	14 000,00 €	7,69%
65 - Autres charges de gestion courante	18 350,00 €	8 350,00 €	-54,50%
66 - Charges financières	20,00 €	20,00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	700,00 €	500,00 €	-28,57%
022 - Dépenses imprévues	1 500,00 €	1 775,00 €	18,33%
Dépenses réelles de fonctionnement	193 400,00 €	179 520,00 €	-7,18%
042 - Opérations d'ordre de transferts	1 234,00 €	767,00 €	-37,84%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	194 634,00 €	180 287,00 €	-7,37%

1.1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 154 875 € et représentent 86,27 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Ces charges correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement du CCAS, notamment celles relatives au portage des repas à domicile :

- L'achat des repas auprès de l'ESAT Restauration : 100 000 €. L'ESAT a appliqué une hausse de la tarification à hauteur de 10,36 % correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation – alimentation y compris restaurants, cantines, cafés.
- L'achat des petits pains auprès des boulangeries dionysiennes : 5 500 €
- La location et le carburant du véhicule de portage de repas : 9 000 €

Les autres crédits inscrits sur ce chapitre correspondent à :

- L'organisation du repas des anciens en collaboration avec le Comité des Fêtes : 12 000 €
- La distribution des colis de fin d'année aux seniors : 17 000 €
- La réalisation d'actions à destination du public reçu par le CCAS dans le cadre de la semaine bleue, d'actions de prévention, l'accès au service Présence verte, ou d'actions solidaire telles qu'Octobre Rose, etc. : 5 800 €

1.2. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent 7,80 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 14 000 €, soit une hausse de 7,69 % par rapport au budgété 2022.

Les crédits inscrits correspondent à une quote-part de la rémunération des agents mis à disposition du CCAS, ainsi que la rémunération des artistes pour l'organisation de spectacle.

1.3. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Les autres charges de gestion courante représentent 4,65 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont estimées à 8 350 € pour l'exercice 2023, divisé par 2,2 par rapport au budgété 2022.

Cette diminution s'explique par l'acquisition du logiciel de gestion du CCAS « Millesime » à hauteur de 10 000 € en 2022, non reconduit les années suivantes.

Les autres lignes restent relativement stables :

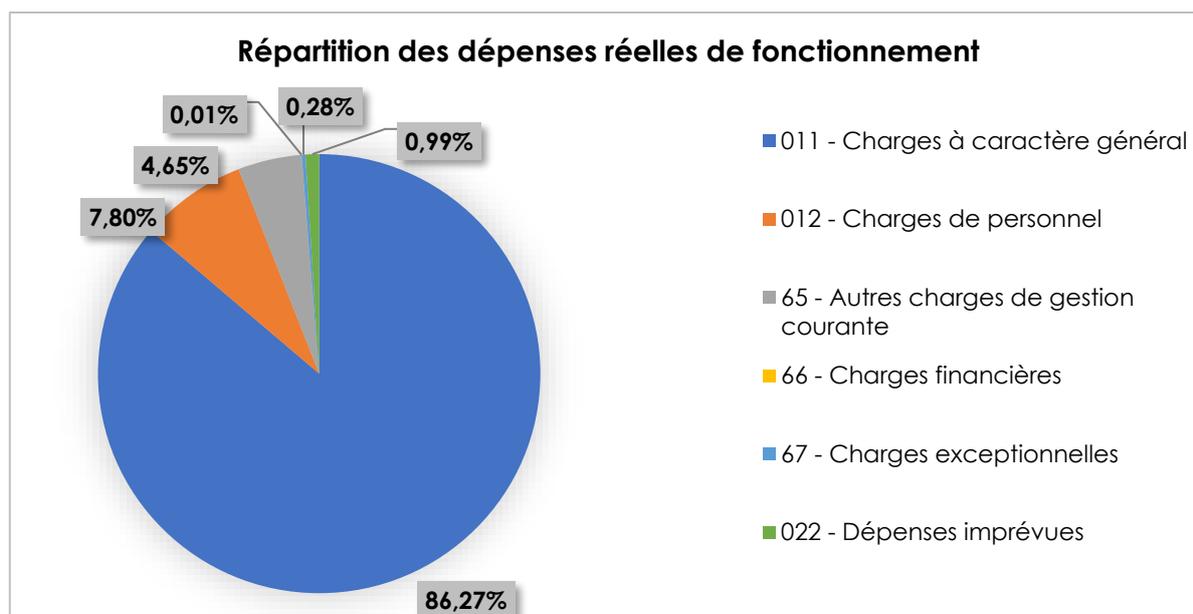
- Les crédits prévus dans le cadre de l'attribution d'aides aux personnes en difficultés et secours d'urgence décidées par le Conseil d'Administration : 4 500 €
- Des prévisions en cas de créances éteintes ou admises en non-valeur : 1 200 €
- Le maintien des subventions versées aux associations pour un total de 2 650 €, réparti ainsi :
 - Banque alimentaire du Loiret : 1 300 €
 - Ligue nationale contre le cancer : 500 €
 - France Alzheimer Loiret : 500 €
 - Association d'Aide aux Victimes du Loiret : 200 €
 - SOS Amitiés : 150 €

1.4. LES AUTRES DEPENSES

Des crédits sont inscrits en charges financières à hauteur de 20 €.

Les crédits prévus en charges exceptionnelles pour 500 € correspondent aux éventuels remboursements de trop-perçu sur les loyers, et de la subvention RSA versée par le Département en 2022.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 767 € et concernent les dotations aux amortissements. Elles sont inscrites également en recettes de la section d'investissement.



II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 148 699,44 €, en baisse de 4,39 % par rapport au budget primitif 2022.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution 2022/2023
70 - Produits de services	96 000,00 €	96 000,00 €	0,00%
74 - Dotations et participations	58 000,00 €	52 699,44 €	-9,14%
77 - Produits exceptionnels	1 519,88 €	0,00 €	-100,00%
Recettes réelles de fonctionnement	155 519,88 €	148 699,44 €	-4,39%
002 - Résultat reporté de fonctionnement	38 771,12 €	31 244,56 €	-19,41%
042 - Opérations d'ordre de transferts	343,00 €	343,00 €	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	194 634,00 €	180 287,00 €	-7,37%

2.1. LA SUBVENTION VERSEE PAR LA COMMUNE

La subvention versée par la Commune représente 32,28 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 48 000 €, soit une baisse de 5 000 € par rapport à 2022.

2.2. LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services sont évalués à 96 000 € pour 2022, soit 64,56 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre correspond aux prestations de services relatives au portage des repas à domicile.

Les produits de ce chapitre sont conditionnés par les besoins des usagers. La tarification connaît une augmentation de 10,36 % par rapport à l'exercice précédent, soit 6,48 € le repas livré pour les plus de 60 ans, conformément aux tarifs appliqués par l'ESAT restauration.

2.3. LES AUTRES RECETTES

Les autres recettes correspondent à :

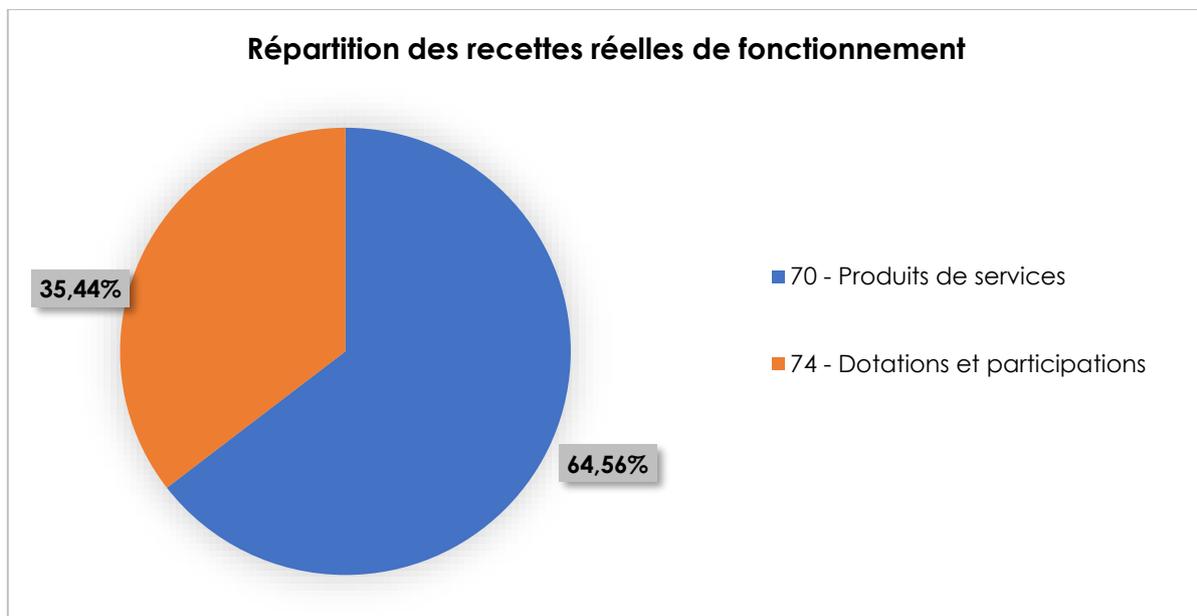
- La subvention versée par le Conseil départemental dans le cadre de l'accompagnement réalisé par le CCAS pour les personnes isolées, bénéficiaires du RSA : 3 200 €
- La subvention versée par le CCAS d'Orléans pour les actions menées dans le cadre du CLIC Orléans Val de Loire estimée à 1 500 €.

2.4. LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements des subventions d'équipement reçues : 343 €.

2.5. LE RESULTAT DE CLOTURE 2022

L'exercice 2022 a permis de dégager un résultat de clôture de la section de fonctionnement à 31 244,56 €, affecté en recettes au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.



PARTIE 3 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 24 750 € en dépenses et en recettes.

I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 24 407 €, soit 2,24 % de plus qu'en 2022.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution 2022/2023
20 - Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	1 000,00 €	-33,33%
21 - Immobilisations corporelles	16 873,00 €	17 907,00 €	6,13%
27 - Autres immobilisations financières	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00%
020 - Dépenses imprévues	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00%
Dépenses réelles d'investissement	23 873,00 €	24 407,00 €	2,24%
040 - Opérations d'ordre de transferts	343,00 €	343,00 €	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 216,00 €	24 750,00 €	2,21%

1.1. LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS

Les dépenses inscrites en investissement correspondent :

- Aux prêts pouvant être accordés aux personnes en difficulté sur décision du Conseil d'Administration : 4 000 €
- A l'installation d'un portillon d'accès au local annexe : 5 000 €
- A l'achat de mobilier et de vaisselle pour la résidence des Bénédictins : 8 500 €
- A l'acquisition de licences informatiques : 1 000 €
- A d'éventuelles dépenses d'équipement : 4 407 €

1.2. LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements des subventions d'équipement reçues : 343 €.

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 394,86 €.

Chapitre	BP 2022	BP 2023	Evolution 2022/2023
10 - Dotations et fonds divers	394,16 €	394,86 €	0,18%
27 - Autres immobilisations financières	333,00 €	0,00 €	-100,00%
Recettes réelles d'investissement	727,16 €	394,86 €	-45,70%
001 - Résultat reporté d'investissement	22 254,84 €	23 588,14 €	5,99%
040 - Opérations d'ordre de transferts	1 234,00 €	767,00 €	-37,84%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 216,00 €	24 750,00 €	2,21%

2.1. LES DOTATIONS ET FONDS DIVERS

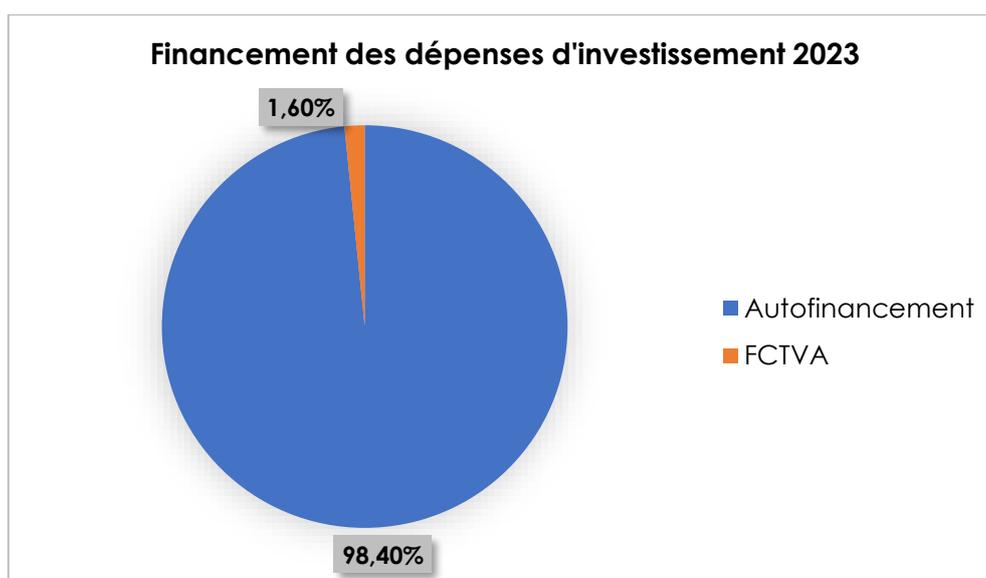
Ce chapitre s'élève à 394,16 € et correspond au fonds de compensation à la TVA sur les investissements 2021.

2.2. LE RESULTAT DE CLOTURE 2022

L'exercice 2022 a permis de dégager un résultat de clôture de la section d'investissement positif s'élevant à 23 588,14 €. Ce résultat sert directement au financement des dépenses d'investissement 2023.

2.3. LES OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements qui participent à l'autofinancement des dépenses d'investissement pour 767 €.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	BP 2023
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	96 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	52 699,44 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	31 244,56 €
042	Opérations d'ordre de transfert	343,00 €
TOTAL		180 287,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	154 875,00 €
012	Charges de personnel	14 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 350,00 €
66	Charges financières	20,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
022	Dépenses imprévues	1 775,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	767,00 €
TOTAL		180 287,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2023
10	Dotations et fonds divers	394,86 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	23 588,14 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	767,00 €
TOTAL		24 750,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	17 907,00 €
27	Autres immobilisations financières	4 000,00 €
020	Dépenses imprévues	1 500,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343,00 €
TOTAL		24 750,00 €